

Publié par : juridique
Date de dépôt : 02/04/2026
Date de retrait : 02/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 31 Mars 2026
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PIERRE PHILIPPE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO

ABSENTS :

Délibération n°

N° D2026-43

Objet

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TELLE QUE PREVUE PAR LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé des motifs :

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit notamment que, dans le cadre d'une délégation de service public, une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

Vu les dispositions de ce même article prévoyant que, dans une commune de plus de 3500 habitants, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres devant composer la commission de délégation de service public pour la durée du mandat.

Il est proposé aux membres du conseil de décider qu'il soit laissé un délai de 02 minutes afin de constituer les listes candidates et de les déposer auprès de Monsieur le Maire.

Il est également proposé de constituer un bureau, composé de deux assesseurs, chargé de veiller aux opérations électorales, placé sous la présidence de Monsieur le Maire.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-5 ;

Vu la liste unique déposée ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PROCÉDER** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public.
- **DE DIRE** que ladite commission est désormais composée, hormis Monsieur le Maire, Président de droit de la commission de délégation de service public, comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Conseillers n'ayant pas pris part au vote | 00 |
| Suffrages exprimés | 29 |
| Liste unique : | 29 voix |

Sont élus :

| Membres titulaires de la CDSP de la commune | Membres suppléants de la CDSP de la commune |
|--|--|
| Françoise WELLER | Pierre FABRE |
| Martine HENON | Brigitte CORDARO-ROUY |
| Charlotte GALMICHE | Bernard ROUBY |
| Virginie GINET | Muriel ANDRE |
| Annie MOUTHIER | Joël BOUC |

A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud-MERCIER



| | |
|------------------------------------|---|
| Certifié affiché du au | Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN |
|------------------------------------|---|

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260402-DM2026_0043-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2026